

## CONSEIL PROVINCIAL DU QUÉBEC, RAPPORT ANNUEL 2002

Le Conseil provincial du Québec a complété au cours de l'année son document de travail sur la mission du Conseil provincial, ses objectifs et les actions à prendre pour les rencontrer. Le document a été soumis aux membres de droit pour consultation auprès de leurs membres.

Les principaux objectifs sont de :

1. promouvoir le développement de la Société de Saint-Vincent de Paul entre autre par la préparation d'un livret d'information sur la Société pour le public ;
2. promouvoir la spiritualité des membres par la nomination d'un responsable ainsi que la préparation d'un recueil de réflexions spirituelles qui sera disponible pour nos membres ;
3. élaborer des programmes et des sessions de formation et d'information, recruter des formateurs et encourager les régions à avoir des séances de ressourcement, élaborer et publiciser des programmes tel que Guignolée, Bonne Mine, S.A.J.E ;
4. favoriser le regroupement de Conférence isolées à des Conseils particuliers, encourager des rencontres régionales, visiter les Conférences isolées, inviter les Conférences à se nommer un représentant régional ;
5. faire des représentations auprès des diverses instances gouvernementales ou autres en vue d'améliorer certaines mesures sociales par la présentation de mémoires, monter des dossiers de presses sur des sujets précis ( ex. justice sociale), participer à différentes tables de concertation locales ;

Une chargée de projets a été embauchée en décembre dernier afin de réaliser les objectifs fixés.

Grâce à la collaboration pleine et entière d'André Boyer, ex-président provincial ainsi qu'avec l'aide de Simone Duval de la Conférence de Saint-Luc, le Conseil provincial a présenté en septembre dernier un Mémoire à la Commission des Affaires sociales du gouvernement provincial du Québec. Une consultation a été effectuée auprès de représentants des régions afin que le Mémoire relate les améliorations souhaitées par les SSVP de toute la province.

Nos principales recommandations furent :

1. *Le critère de la priorité aux plus défavorisés devrait être inscrit dans la loi.*
2. *Modifier dans la promotion des ventes d'alcool et de jeux les attraits publicitaires susceptibles d'appauvrir les consommateurs à revenu modeste.*
3. *Éliminer les obstacles à la reconnaissance par les ordres professionnels des acquis des professionnels immigrants.*
4. *Assurer le financement statutaire des organismes communautaires qui contribuent à l'inclusion sociale des personnes en situation de pauvreté.*
5. *Que certains coûts de travail des personnes à faible revenus, comme le transport et le gardiennage, soient prévus dans l'aide au maintien ou à l'intégration en emploi.*
6. *Que l'aide financière accordée pour les prothèses et les verres, par exemple, soit maintenue pendant une période de transition pour les gens qui retournent au travail.*
7. *Que soit encouragées les formules d'habitation, par exemple les coopératives, qui favorisent la participation sociale.*

8. *Que le gouvernement décentralise dans des territoires désignés des portions de services publics qui comportent des postes stables et bien rémunérés.*
9. *Que les subventions aux entreprises soient réservées à celles qui planteront dans les territoires à concentration de pauvreté des activités créatrices d'emplois*
10. *Que le gouvernement contribue au relèvement de la qualité des emplois en créant dans son organisation du travail des modèles qui stimulent le progrès à cet égard.*
11. *Que des programmes spécifiques aux personnes et aux groupes visés par la stratégie de lutte à la pauvreté et à l'exclusion leur permettent de se prendre en main*
12. *Que la stratégie et ses buts soient l'objet d'un effort d'information soutenu dans tous les milieux et sur l'ensemble du territoire du Québec*
13. *Qu'une campagne d'éducation du public soit menée afin de sensibiliser la population et les milieux concernés aux vrais visages de la pauvreté et de l'exclusion.*

Nous avons reçu des félicitations des membres de la Commission pour la qualité de notre mémoire.

Au cours de la dernière année, les membres de la Société Saint-Vincent de Paul du Québec ont effectué **80,108** visites aux familles et l'analyse des renseignements recueillis démontre sans l'ombre d'un doute que la cause première de la pauvreté est le manque d'un niveau de scolarité acceptable afin de leur permettre de se prendre en main.

Dans la ville de Québec, le programme SAJE, Service d'aide aux jeunes étudiants, existe depuis vingt ans et répond très bien aux besoins des jeunes défavorisés. Au provincial L'Opération Bonne Mine, similaire au programme S.A.J.E., existe depuis 1994 mais son action s'est limitée jusqu'à présent à défrayer certains coûts relatifs à l'école et à organiser des activités. L'an passé **5,225 enfants, dont 3,038 à Montréal et 2,187 à Québec** ont été aidés.

Nous croyons que le programme Opération Bonne Mine peut faire beaucoup plus pour les jeunes; d'une part en aidant plus de jeunes lors de la rentrée scolaire et d'une autre part en lui ajoutant les volets suivants : Éducation, Culture et Sport/Loisir.

Cette année, en plus de l'habituelle collaboration du Groupe Jean Coutu, nous avons pu compter sur l'appui de deux autres commanditaires majeurs dont Hydro Québec et Bell Canada. Deux autres commanditaires ont été approchés et nous espérons recevoir une réponse favorable dans un avenir rapproché.

Le conseil provincial est à préparer un livret et des dépliants afin de contrer la diminution de membres dans la Société. Ce document présentera des nouvelles approches afin de recruter de nouveaux membres. La problématique qui s'est développée au cours des dernières années et qui continue à se maintenir amène la fermeture ou la fusion de Conférences. Ceci a comme résultat de surcharger les membres des autres Conférences qui sont déjà préoccupé par toute l'aide nécessaire à fournir aux personnes de leur milieu.

Les recettes totales pour l'année 2002, provenant principalement de la Guignolée, de la collecte de dons et des ventes des Comptoirs et Vestiaires ont été de 11,764,410.\$ alors que les déboursés se sont élevés à 11,202,883. \$. Comparativement à l'année 2001, le nombre de membres actifs est **stable** pour se situer à **3,719** alors que le nombre de visites a **baissé de 11,646** pour atteindre un total de **98,101** visites. Le nombre de personnes aidées fut de **272,094 pour une augmentation de 44,980 personnes ou 19.8 %**.

A la fin de l'année 2002, il avait au Québec 5 Conseil centraux, 43 Conseil particuliers et 296 Conférences SSVV.

***Que Dieu soit toujours présent dans nos vies !***

Salutations fraternelles

Marcel Tremblay, président  
Conseil provincial du Québec